



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, Le Neuf Novembre à 20 Heures 30 ,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
CLEMENT Julien, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice, LUQUIAU Christophe,
MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian, TEXERAUD Patrice,
VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés :

Absentes : Sandra NIQUET, Christelle DELAGE

Secrétaire de séance : Jacques MORIN

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 12

votants : 12

Date de la Convocation :

3 Novembre 2023

Date affichage de la
convocation

3 Novembre 2023

OBJET

Délibération n°40 /2023

Convention Sorégies
Mécénat illuminations fin
année
**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a
confié la pose et dépose des illuminations de Noël à Sorégies.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} Août 2003 n°2003-
709 relative au mécénat, Sorégies apporte son soutien matériel
La Commune de Genouillé doit signer une convention, qui a pour
objet d'offrir les prestations nécessaires à la pose et à la dépose sur
candélabres ou supports béton des guirlandes lumineuses pour la
période des fêtes de la fin d'année 2023, avec Sorégies.

Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est
évaluée à la somme de 798 €ht, calculée selon les règles fiscales en
vigueur.

Après délibération,

le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention
de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine pour 2023.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 10 Novembre 2023

Le secrétaire
Jacques MORIN

Le Maire,
Jean-Guy VALETTE



AR Prefecture

086-218601045-20231109-D40_2023-DE
Reçu le 14/11/2023